



DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Attention, ce document doit être obligatoirement validé par le Directeur d'école, sur présentation des justificatifs correspondants au motif de la demande.

Même en cas de contestation, les factures doivent être payées en intégralité. Toute facture restant due ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement.

Remboursement demandé pour les repas du

- Maladie ayant impliqué au moins 3 jours d'absence consécutifs (certificat médical obligatoire)
- Grève de personnels travaillant dans l'école
- Sortie scolaire (si la Caisse des Ecoles en a été prévenue au moins 10 jours à l'avance)
- Autres (précisez) :

Nom et Prénom du responsable légal :

Téléphone : ou

Numéro du dossier Caisse des Ecoles (inscrit sur vos factures) :

Nom et Prénom de l'enfant :

Ecole :

Validation du directeur d'école

Date et signature du responsable légal :

(tampon et signature) :

Formulaire à faire parvenir à la Caisse des Ecoles dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Merci de joindre obligatoirement un RIB pour les demandes supérieures à 20€.

Pour les demandes inférieures à 20€, si vous souhaitez être remboursé(e) en espèces, cochez cette case

- Demande acceptée, montant du remboursement dû : €

- Virement bancaire

- Espèces (à retirer à la Régie – 2^{ème} étage Mairie du 14^{ème} Bureau 217)

Je soussigné(e) reconnaît avoir reçu la somme de€ en espèces, au titre du remboursement.

Date et signature :

- Demande refusée au motif de :

.....